

SEANCE DU
24 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
18 novembre 2022

Date d'affichage :
25 novembre 2022

OBJET :
**Création du budget annexe Zones
d'activités économiques et
commerciales et assujettissement à
la TVA**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 24 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves Vernochet - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - Mme Valérie LE DAIN - M. Daniel DAUMAS - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Sébastien CIRON
M. Frédéric MARASCIA
Mme Amélie GHULAM NABI
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Guy MIKOLAJSKI



Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre du plan de mandat 2021-2026, une des priorités retenues dans le cadre de l'axe « Développement économique, enseignement supérieur, formation : appuyés sur les atouts historiques et tournés vers la diversification » est le renforcement de l'attractivité économique du territoire.

Pour ce faire, le Conseil communautaire a acté la création d'un budget annexe dédié à la zone Coriolis à partir de 2022, par une délibération du 25 novembre 2021, afin d'en individualiser sa gestion.

Dans le prolongement de cette décision, il est proposé de créer un nouveau budget annexe pour la gestion des autres zones d'activités économiques et commerciales du territoire.

En effet, l'instruction M14 prévoit la création d'un budget annexe pour les opérations de lotissement. Une opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, justifiant l'individualisation dans un budget annexe spécifique.

Cela permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget principal et de distinguer les risques financiers associés à de telles opérations. L'instruction budgétaire M14 prévoit, dans ce cadre, la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Il est à noter que les terrains des zones d'activité à aménager font partie du patrimoine de la Communauté Urbaine, et sont, à ce titre, actuellement répertoriés dans l'actif du budget principal. En conséquence, et à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre de la création du budget ZA Coriolis, les parcelles concernées seront transférées du budget principal au budget annexe.

Pour information, les zones d'activités actuellement identifiées avec des parcelles à commercialiser, et qui seront gérées au sein du futur budget annexe sont les suivantes :

- Le Creusot : Site Industriel Harfleur, Site industriel Chanliau, ZA Les Riaux, Site industriel Magenta,
- Montceau-les-Mines : ZA Ste Elisabeth, ZI le Prélong, ZA Les équipages,
- Blanzay : ZI La Fiolle,
- Saint Vallier : ZI la Saule,
- Torcy : ZI de Torcy,
- Montchanin : ZA les Morands,
- Saint-Eusèbe : ZA du Monay.

Cela implique qu'il pourrait par ailleurs intervenir d'autres transferts si de nouveaux terrains devenaient commercialisables.

En outre, il est précisé que les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités, dans le cadre de leurs opérations d'aménagement comme les lotissements, constituent des activités économiques soumises de plein droit à la TVA. Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations.

Il est donc proposé de créer un budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales, qui retracera l'intégralité des dépenses et des recettes liées aux opérations d'aménagement sur les zones de la CUCM, à partir du 1er janvier 2023.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

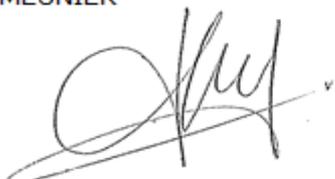
- De créer au 1^{er} janvier 2023 un budget annexe, comptabilité M 14, appliquant la comptabilité de stocks pour l'aménagement des Zones d'activités économiques et commerciales de la CUCM,
- De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- De préciser que ce budget sera voté par chapitre,
- De demander l'assujettissement à la T.V.A. des opérations concernées,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 25 novembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 25 novembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

